

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = **21€** de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.




Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Alsace
9, place Kléber
67000 Strasbourg
03 88 22 32 15
alsace@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    



COMMUNE DE MERTZEN

2 rue de la Gare
68210 Mertzzen
03 89 25 02 22
mairie.mertzzen@orange.fr



COMMUNE DE STRUETH

27 rue Principale
68580 Strueth
03 89 25 02 07



COMMUNE DE SAINT-ULRICH

19 rue Principale
68210 Saint-Ulrich
03 89 25 00 84



COMMUNE DE FULLEREN

3 rue de l'École
68210 FULLEREN
03 89 25 02 10

► Nos partenaires :



FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la restauration de

l'église paroissiale Saint-Maurice à Mertzzen



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Sauvegardons l'église inter-paroissiale Saint-Maurice

◆◆ LE PROJET

Réfection extérieure de l'église inter-paroissiale de Mertzzen qui regroupe les communes de Mertzzen, Fulleren, Strueth et St-Ulrich.

Les travaux consistent principalement au remplacement de la couverture de la nef, le remplacement de la couverture de l'auvent, la réparation des raccords arrondis entre le chœur et la tour ainsi que la réfection du mur de soutènement ouest et sud de l'édifice et du cimetière.

Les façades de la nef et murs du clocher seront également rénovés.

L'aménagement extérieur et la **mise en accessibilité** aux personnes à mobilité réduite sont inclus au projet, afin que l'église soit ouverte à tous.

L'église de Mertzzen abrite dans ces combles plusieurs espèces protégées : martinet noir, chauve-souris, chouette effraie... La commune a demandé à l'EPAGE Largue un diagnostic écologique et un accompagnement afin que le chantier ne nuise pas aux espèces présentes. Cette rénovation se fera dans le **respect de la biodiversité** du site, tout en minimisant son impact sur la reproduction et le repos des animaux.

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

La première mention de la paroisse date du XIIe siècle. L'église primitive dépendante du prieuré de Saint-Ulrich fut construite à cette même époque.

Subsiste de cette église médiévale l'ancienne tour-chœur, dont la partie inférieure avec chaîne à bosses est romane et les niveaux supérieurs d'époque gothique.

La nef et le chœur actuel ont été reconstruits et achevés vers 1780 (date d'achèvement gravée sur la porte occidentale).

Le mur de soutènement ouest et sud est déjà présent sur le cadastre de 1831 et est principalement composé de moellons maçonnés à la chaux.

◆◆ LA MOBILISATION

Nous en appelons aujourd'hui à votre générosité pour nous aider à sauvegarder et pérenniser notre église paroissiale. Merci à tous pour votre soutien.

Montant des travaux	706 000 €
Objectif de collecte	100 000 €
Début des travaux	Février 2024

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'église paroissiale Saint-Maurice à Mertzzen

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/85159

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
l'église paroissiale Saint-Maurice à Mertzzen

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
	Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €
Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

Crédit photos © Commune de Mertzzen - Cyril BRETON EPAGE Largue

